

## Qualité de l'emploi au Canada

# Taux d'employés couverts par une convention collective, 2023

Date de diffusion : le 15 octobre 2024

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Taux d'employés couverts par une convention collective, 2023

La proportion d'employés couverts par une convention collective, aussi appelée le taux de couverture syndicale, comprend les membres d'un syndicat ainsi que les non-membres couverts par une convention collective ou un contrat collectif de travail. Au Canada, 3 employés sur 10 (30,4 %), ou 5,3 millions de personnes, étaient couverts par une convention collective en 2023. Les employés du secteur public (76,7 %) étaient près de cinq fois plus susceptibles d'être couverts par une convention collective que les employés du secteur privé (15,5 %). En général, le taux de couverture par une convention collective a suivi une tendance à la baisse de 1997 à 2023, presque entièrement en raison d'une baisse de la couverture dans le secteur privé.

Le taux de couverture peut refléter le système de relations industrielles et le type de réglementation du travail dans un pays donné. Les emplois couverts par une convention collective sont souvent associés à des salaires moyens plus élevés, à un plus grand nombre d'avantages sociaux et à une plus grande sécurité d'emploi. L'indicateur du taux de couverture par une convention collective peut être utilisé pour évaluer l'évolution des relations industrielles et des relations de travail dans un pays donné.

Le taux de couverture syndicale pour tous les employés âgés de 15 ans et plus, et pour différents groupes démographiques et types de travailleurs, est calculé à partir de moyennes annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

## Tendances historiques, 1997 à 2023

Selon des sources de données historiques, le taux d'adhésion syndicale au Canada a suivi une tendance à la hausse du milieu des années 1930 au milieu des années 1950, avant de baisser légèrement de 1955 à 1965<sup>1</sup>. L'adhésion syndicale s'est ensuite remise à croître plus lentement dans les années 1970 avant d'atteindre un sommet dans les années 1980. La majorité de la baisse du taux d'adhésion syndicale qui a eu lieu depuis est attribuable à la diminution enregistrée de 1981 à 1997<sup>2</sup>. En 1997, l'année où les données sur la syndicalisation sont devenues disponibles dans l'EPA, 33,7 % des employés étaient soit membres d'un syndicat, soit des non-membres couverts par une convention collective ou un contrat collectif de travail. En 2023, le taux de couverture syndicale avait diminué pour s'établir à 30,4 %.

La baisse du taux de couverture syndicale entre 1997 et 2023 est principalement attribuable aux employés du secteur privé, qui ont connu une baisse de 5,8 points de pourcentage dans leur taux de couverture, passant de 21,3 % en 1997 à 15,5 % en 2023.

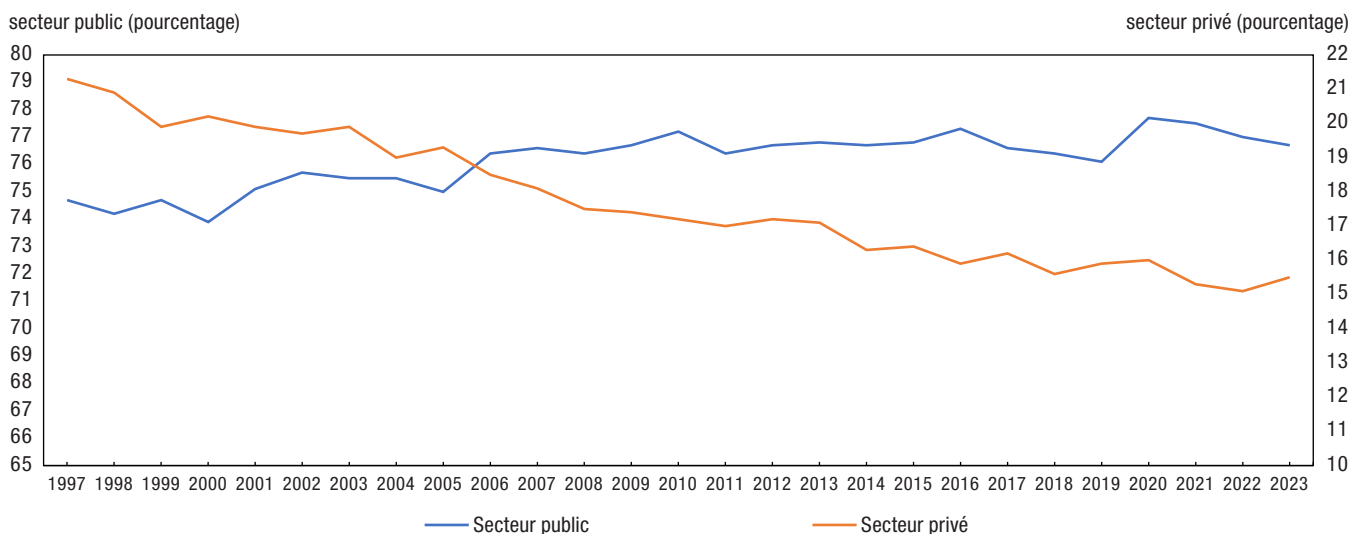
Pour les employés du secteur public, le taux de couverture syndicale était de 74,7 % en 1997. En 2023, le taux se situait à 76,7 %, ce qui représente une hausse par rapport à 1997, mais une baisse de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2020, où le taux de couverture a atteint un sommet de 77,7 %.

Le secteur de la fabrication a contribué le plus au recul du taux d'employés couverts par une convention collective. En 1997, le secteur de la fabrication était le plus important du secteur privé au chapitre du nombre d'employés et avait un des taux de couverture syndicale les plus élevés (36,2 %). De 1997 à 2023, le nombre total d'employés du secteur privé travaillant dans la fabrication aussi bien que la proportion d'entre eux qui étaient couverts par une convention collective ont diminué : le nombre d'employés a baissé de 169 000 pour s'établir à 1,7 million, et la proportion d'employés ayant une couverture syndicale a chuté de 13,4 points de pourcentage pour s'établir à 22,8 %. Parallèlement, la proportion globale d'employés dans le secteur de la fabrication a chuté de 16,8 % du nombre total d'employés en 1997 pour s'établir à 9,9 % de ce total en 2023.

- 
1. Selon les données sur l'adhésion syndicale des travailleurs non agricoles rémunérés, le taux de syndicalisation était de 14,5 % en 1935, de 33,7 % en 1955 et de 37,1 % en 1980. Bien que les données portent sur l'adhésion syndicale, la couverture par une convention collective a suivi une tendance similaire. Voir Riddell, W. Craig. 1993. « [Unionization in Canada and the United States: A Tale of Two Countries.](#) » *Small Differences That Matter: Labor Markets and Income Maintenance in Canada and the United States*. David Card et Richard B. Freeman (éd.). University of Chicago Press, p. 109 à 148. (consulté le 18 juillet 2024).
  2. Voir [La syndicalisation au Canada, 1981 à 2022](#).

## Graphique 1

### Taux de couverture syndicale selon les secteurs privés et publics, employés de 15 ans et plus, Canada, 1997 à 2023



**Note :** À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

## Le taux d'employés couverts par une convention collective est plus élevé chez les femmes que les hommes

En 1997, les employés de sexe masculin (35,2 %) avaient un taux de couverture syndicale plus élevé que les employés de sexe féminin (32,1 %). Cette tendance s'est renversée en 2008, et les femmes ont depuis un taux de couverture par une convention collective plus élevé. En 2023, parmi l'ensemble des employés, 32,5 % des femmes étaient couvertes par une convention collective, par rapport à 28,4 % des hommes. Comme la proportion d'employés de sexe féminin travaillant dans le secteur privé était plus faible que celle des hommes pendant cette période, les femmes ont été moins touchées par la diminution de la couverture dans le secteur privé. De plus, chez les femmes, le pourcentage d'employés travaillant dans le secteur public a augmenté de 27,9 % en 1997 à 31,2 % en 2023. Les employés de sexe féminin travaillant dans le secteur public sont surtout concentrés dans les soins de santé et l'assistance sociale (36,5 %) et dans les services d'enseignement (31,9 %). Parmi les hommes, la proportion d'employés travaillant dans le secteur public a diminué pour passer de 19,2 % en 1997 à 17,7 % en 2023.

## Un portrait récent

### Les secteurs d'activité comportant une plus grande concentration d'employés du secteur public ont des taux plus élevés d'employés couverts par une convention collective

En 2023, les secteurs ayant les taux d'employés couverts par une convention collective les plus élevés étaient les administrations publiques (75,4 %), les services d'enseignement (72,2 %), les services publics (61,9 %) et les soins de santé et l'assistance sociale (53,8 %). Ces secteurs affichaient une proportion relativement élevée d'employés du secteur public. En revanche, les employés des secteurs de l'agriculture (3,1 %), des services professionnels, scientifiques et techniques (4,2 %), ainsi que des services d'hébergement et de restauration (5,2 %) affichaient les taux de couverture les plus faibles. La vaste majorité des employés dans ces secteurs étaient dans le secteur privé.

### Le taux d'employés couverts par une convention collective était plus élevé dans les professions nécessitant des études postsecondaires

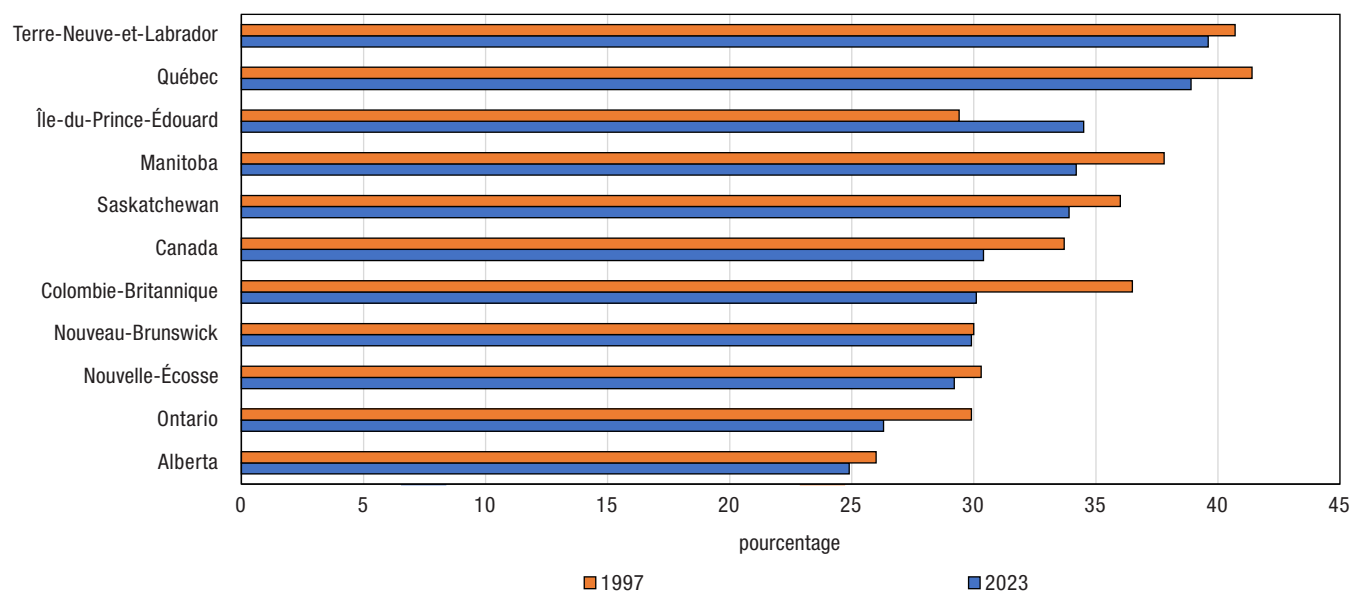
Les professions qui nécessitent habituellement des études postsecondaires<sup>3</sup> avaient des taux d'employés couverts par une convention collective plus élevés en 2023. Par exemple, un peu plus de 2 employés sur 5 (42,0 %) occupant un emploi professionnel nécessitant habituellement un grade universitaire étaient couverts par une convention collective. En revanche, les professions qui ne nécessitent habituellement qu'un diplôme d'études secondaires (24,4 %) et les professions qui ne nécessitent pas d'études formelles (23,5 %) avaient un taux d'employés couverts par une convention collective plus faible.

### Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec avaient les taux d'employés couverts par une convention collective les plus élevés

Parmi les provinces, le taux d'employés couverts par une convention collective était le plus élevé chez les employés de Terre-Neuve-et-Labrador (39,6 %) et du Québec (38,9 %) en 2023, alors que l'Alberta (24,9 %) et l'Ontario (26,3 %) avaient les taux de couverture syndicale les plus faibles. Ces différences sont conformes aux tendances historiques du taux de couverture syndicale dans les provinces<sup>4</sup>.

#### Graphique 2

Taux de couverture syndicale selon la province, employés de 15 ans et plus, Canada, 1997 et 2023



**Note :** À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Globalement, les employés qui travaillaient à temps plein<sup>5</sup> dans leur emploi principal (31,9 %) avaient un taux de couverture syndicale plus élevé comparativement aux employés qui travaillaient à temps partiel (22,8 %). L'écart était particulièrement important dans les provinces de l'Atlantique, incluant le Nouveau Brunswick (32,4% contre 14,1%), ainsi qu'au Québec (41,2 % contre 28,3 %). Il y avait peu de différences entre les taux de couverture syndicale des employés à temps plein (25,2 %) et à temps partiel (23,3 %) en Alberta.

3. Voir [Variante de la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0 pour Analyse par catégorie de FEER \(formation, étude, expérience et responsabilités\)](#).

4. Voir (1) [La syndicalisation au Canada, 1981 à 2022](#), (2) [Les tendances à long terme de la syndicalisation](#) et (3) [La syndicalisation, 2011](#).

5. Heures habituellement travaillées de 30 ou plus par semaine.

### Les jeunes avaient le taux d'employés couverts par une convention collective le plus faible

En grande partie en raison de leur concentration dans le secteur privé et leurs chances plus élevées d'occuper un emploi à temps partiel, les employés âgés de 15 à 24 ans étaient environ deux fois moins susceptibles d'être couverts par une convention collective (16,2 %) que les employés du principal groupe d'âge actif âgés de 25 à 54 ans (33,1 %) et les employés âgés de 55 ans et plus (32,2 %) en 2023.

### Les employés d'origine sud-asiatique avaient l'un des taux d'employés couverts par une convention collective les plus faibles

En 2023, 20,1 % des employés d'origine sud-asiatique au Canada étaient couverts par une convention collective par rapport à 32,7 % des employés non racisés et non autochtones. Le taux de couverture plus faible chez les employés d'origine sud-asiatique pourrait être partiellement attribuable au fait qu'une proportion plus importante de ces employés travaillait dans le secteur privé (84,4 %) comparativement à leurs homologues non racisés et non autochtones (73,5 %). Une proportion plus élevée d'employés d'origine sud-asiatique travaillait également dans des secteurs ayant des taux d'employés couverts par une convention collective plus faibles, comme le commerce de détail (13,7 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (12,6 %). En accord avec la tendance nationale, les hommes d'origine sud-asiatique (17,8 %) avaient un taux de couverture syndicale plus faible que celui des femmes d'origine sud-asiatique (22,3 %).

Les employés noirs (34,7 %) avaient l'un des taux d'employés couverts par une convention collective les plus élevés en 2023, et celui-ci était supérieur au taux des employés non racisés et non autochtones (32,7 %). Comparativement à la moyenne nationale pour l'ensemble des employés racisés<sup>6</sup> (18,9 %), un plus grand pourcentage d'employés noirs occupaient un emploi dans le secteur public (24,1 %).

### Les employés nés au Canada et les immigrants établis sont plus susceptibles d'être couverts par une convention collective

En 2023, les employés nés au Canada (32,8 %) et les immigrants établis admis au Canada plus de 10 ans auparavant (28,9 %) avaient un taux de couverture syndicale plus élevé que les immigrants récents admis 5 ans auparavant ou moins (17,8 %) et les immigrants admis de 5 à 10 ans auparavant (23,2 %). En parallèle avec cette tendance, les employés nés au Canada (26,8%) et les immigrants établis (22,6%) étaient plus susceptibles de travailler dans le secteur public, alors qu'un segment plus petit d'immigrants récents et d'immigrants admis 5 à 10 ans auparavant était employé dans ce secteur (11,3 % et 15,5 %, respectivement).

6. Cela exclut les employés non racisés et non autochtones, de même que l'ensemble des employés autochtones.

### Renseignements sur l'indicateur

#### Description ou définition

L'indicateur du **taux d'employés couverts par une convention collective** mesure le taux de couverture syndicale, c'est-à-dire le nombre d'employés membres d'un syndicat ou d'employés non syndiqués couverts par une convention collective, exprimé en pourcentage du nombre total d'employés.

#### Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2023.

#### Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

La classification des professions est fondée sur le système de classification nationale des professions (CNP) 2021.

Depuis janvier 1997, les employés sont classés selon les catégories suivantes : a) membre d'un syndicat; b) employé non syndiqué, mais couvert par une convention collective; ou c) employé non syndiqué.

#### Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur les sujets suivants :

[Syndicalisation et relations industrielles](#)

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)